



Séance du 15 juin 2026 à 19 heures 00

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : **Mme Christine JEANNERET**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapport des commissions.
5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
 - a) Approbation de l'opposition au projet de construction de l'autoroute Machilly-Thonon (PFED 343 184/1) (projet de résolution n° 34/26).
 - b) Approbation de la modification du règlement de la commune de Choulex relatif au cimetière (LC 14 351) (projet de délibération n° 330/26).
6. Propositions du Conseil administratif.
7. Propositions individuelles et questions.

Présents : Mmes Sophie BRICHET, Léonore COMIN, Sara GNONI,
Simona MARTINELLI, Morgane NUSBAUMER, Christine SCHAUB et
Audrey ZWICKY

MM. Jean BINDER, Olivier CHRISTIN, Quentin MEYLAN,
Brett THEUS et Régis VON SIEBENTHAL

Conseil administratif : Mme Anne MEYLAN, maire
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, conseillère administrative

Excusé : M. Philippe AMSLER, conseiller administratif

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

Mme C. Jeanneret, présidente, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00.

Mme C. Jeanneret donne lecture du discours suivant :

« Chers collègues, chères habitantes, chers habitants,

Je vous souhaite la bienvenue ici, avec moi à la présidence.

En reprenant la présidence de ce conseil municipal, je mesure un peu plus la responsabilité qui me revient envers l'ensemble de notre village et de celles et ceux qui nous ont élus. J'aimerais rappeler ici que le conseil municipal et les commissions sont des espaces de dialogue, un lieu où les personnes qui ont été élues représentent l'ensemble de la population et qu'il est nécessaire d'établir un climat de confiance et de compréhension. Que l'on siège dans la majorité ou dans la minorité, nous avons tous été mandatés par des citoyennes et des citoyens qui attendent de nous écoute, respect et efficacité. Cela signifie reconnaître que chaque conseillère et chaque conseiller, quelle que soit son appartenance politique, porte la parole d'une partie de notre population. Ignorer cette réalité c'est ignorer une partie du village.

Quand on s'engage en politique, on sait pertinemment qu'on ne partagera pas toujours les mêmes idées que les autres. Notre rôle demande une écoute attentive et un respect absolu de la parole de l'autre, même et surtout lorsque l'on est en désaccord, car c'est souvent par la confrontation respectueuse des points de vue que l'on a les meilleures solutions, les meilleurs compromis. À ce titre, je vous invite à poser des questions de clarification et des suggestions de modification lorsque les propositions sont amenées.

Durant cette année de présidence, je me tiens garante de la bonne tenue des interventions ; je veillerai à ce que chacun ait sa place à cette table et que chaque intervention se déroule dans le respect des personnes et des institutions. Je compte sur votre bon sens pour que nous puissions travailler dans un climat serein et bénéfique pour notre commune. »

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026

Mme C. Jeanneret passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 11 mai 2026.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Mme C. Jeanneret excuse l'absence de **M. P. Amsler**.

Le nouveau bureau s'est réuni le 1^{er} juin. Ses membres ont discuté de deux documents qu'il serait judicieux de mettre à jour et de finaliser à la rentrée, à savoir le guide de sortie et le guide de bonnes pratiques. **Mme C. Jeanneret** a transmis ceux-ci aux membres du bureau qui les transmettront à chacun. Les groupes politiques sont priés d'en prendre connaissance pendant cet été et de revenir via leurs représentants vers **Mme C. Jeanneret** avec des contre-propositions avant la première séance du bureau de la rentrée, soit le 17 août, pour que ces changements puissent être validés.

Mme Katarina Chevron Rizzetto a transmis par e-mail, le 20 mai dernier, une circulaire de l'ACG informant le Conseil municipal qu'il pourrait faire opposition, sous forme de résolution, à la décision prise lors de l'AG du 13 mai relative à la reprise par l'ACG de la subvention de la FFPC allouée à la FOCPE, pour un montant de Fr. 400'000.-. Le délai d'opposition est fixé au 3 septembre.

Mme K. Chevron Rizzetto a également transmis par e-mail, le 27 mai dernier, le procès-verbal de décision de l'ACG relatif à l'entrée en force de la nouvelle enveloppe de Fr. 800'000.- en faveur des six autres commissions permanentes de l'ACG, la majorité requise pour s'y opposer n'ayant pas été atteinte.

Les élus ont reçu le 2 juin le document « gestion financière de la commune » réalisé par **Mme Virginie Vandeputte**, que **Mme C. Jeanneret** remercie vivement pour cet excellent explicatif sur la gestion financière de la commune. Il serait bon que les élus informent le bureau d'ici sa prochaine séance si ce document leur suffit ou s'ils souhaiteraient qu'un atelier soit organisé, lors duquel ils pourraient poser leurs questions sur ce sujet. Ce document sera dès aujourd'hui à disposition sur CMNet.

Les élus recevront aussi un sondage concernant une sortie du CM à la Revue genevoise, cet automne. Plus de détails suivront.

Mme C. Jeanneret annonce les dates des prochaines séances plénières :

2026 : 31 août, 28 septembre, 26 octobre, 23 novembre et 14 décembre.

2027 : 25 janvier, 22 février et 22 mars.

Les séances du bureau sont fixées deux semaines avant les séances plénières.

Une commission élargie sur le projet du FCC du CERN aura lieu le 7 septembre de 19h à 20h.

Suite à une discussion entre chefs de groupes, et au vu de la difficulté à trouver des créneaux pour programmer certaines commissions, le bureau souhaiterait dès la rentrée prochaine revenir à l'horaire de 19h30 au lieu de 19h. Cela permettra de bénéficier d'une plage horaire supplémentaire pour fixer une commission le lundi, ce qui est favorable aux personnes qui réservent ce jour pour la commune. Si cela posait problème à certains élus, **Mme C. Jeanneret** les invite à en parler avec leurs groupes respectifs et de revenir vers le bureau avec d'autres propositions.

Dans le même ordre d'idée, le bureau demande aussi que les présidents des commissions s'organisent avec leur conseiller administratif pour planifier au mieux toutes leurs commissions à l'année, de manière à avoir une visibilité sur le calendrier global des commissions.

Arrivée de **M. J. Binder**.

Il est aussi demandé aux présidents d'informer rapidement les autres présidents si une commission devait être annulée pour qu'ils puissent bénéficier de ce créneau libéré et donner l'opportunité aux commissions qui doivent pouvoir se réunir plus spontanément, comme la Finances-Économie locale.

Enfin, **Mme C. Jeanneret** annonce que plutôt que d'emmener le conseil municipal aux Pays-Bas en train ou de faire du vélo dans le Jura, elle souhaiterait faire découvrir aux élus un autre plaisir bien hollandais en les emmenant faire de la voile sur le Léman. Les personnes qui y verraient un inconvénient voudront bien le lui signaler dès la fin de la séance, afin qu'elle puisse prendre en compte leur besoin. Et elle souhaiterait aussi savoir d'ores et déjà qui navigue, pour la répartition des groupes.

3. Communications du Conseil administratif

Mme D. Krähenbühl revient sur les questions posées lors de la dernière séance du conseil :

- Par rapport à la question de **Mme S. Brichet** concernant la demande de formation sur la gestion des comptes communaux, la réponse a été donnée ci-dessus. Un support explicatif a été soumis au bureau, qui l'a transmis aux élus.
- Suite à la question de **Mme S. Gnoni**, qui avait relevé que dans sa publication, le CERN indiquait que les communes avaient accueilli positivement le projet du FCC, **Mme D. Krähenbühl** avait indiqué que la commune de Choulex ne s'était pas prononcée favorablement, car l'exécutif avait reçu les représentants du CERN avant le début de l'étude de faisabilité. La seconde partie de la question était de savoir si la commune publierait un démenti. Le Conseil administratif a décidé qu'il s'exprimerait sur la détermination de la commune lors de la phase de concertation.
- La commune a reçu les auditeurs de la Cité de l'Énergie le 3 juin. Cet entretien s'est très bien déroulé et les auditeurs semblaient confiants quant au résultat de cet audit.
- Concernant le projet d'autoroute Machilly-Thonon, **Mme D. Krähenbühl** avait annoncé lors du précédent conseil municipal qu'une procédure de mise à l'enquête avait été lancée. La commune s'est opposée à ce projet d'autoroute dans le cadre des deux procédures, l'une en France et l'autre en Suisse. Les autorités ont également décidé de se joindre aux démarches judiciaires qui sont actuellement menées en France par la Ville de Genève.
- Des permanences auront lieu le mardi 7 juillet de 14h à 19h au Café des Amis dans le cadre de la concertation publique sur le FCC du CERN. Le 28 août, une visite est prévue sur le site à Presinge. Une autre permanence aura lieu à Presinge le mercredi 2 septembre de 14h à 18h.
- **Mme D. Krähenbühl** espère que les élus seront nombreux à participer à la fête des promotions. En outre, ils seront attendus pour le cortège.

Mme A. Meylan annonce que :

- Concernant les panneaux « riverains autorisés » à Chevrier, celui qui se trouve sur la placette est destiné aux usagers des véhicules venant depuis le village. Celui qui était un peu caché par l'arbre est destiné aux usagers arrivant depuis le pont du village. La semaine dernière, les cantonniers sont allés dégager l'arbre et remettre correctement les panneaux, afin qu'ils soient visibles selon le point depuis lequel les usagers arrivent.

Mme C. Schaub confirme avoir vu le changement, à Chevrier.

- Pour faire suite au déplacement de l'arrêt de bus, la poubelle avait été installée sur la placette de Chevrier. Les utilisateurs du banc avaient la fâcheuse habitude de jeter leurs déchets sur la voie publique. La voirie a volontairement rapatrié les poubelles vers le banc afin que les déchets ne jonchent plus le sol.
- Les aînés ont demandé l'installation d'une main courante sur les trois marches en haut du chemin des écoliers. **Mme A. Meylan** a demandé un devis.
- **Mme A. Meylan** choisira demain matin à 10h la couleur du crépi pour le mur du cimetière. Les élus qui souhaiteraient l'accompagner seront les bienvenus.

- Par rapport à la question de **Mme C. Schaub** lors de la dernière séance, le radar pédagogique a été posé rapidement vers Chevrier. Cet endroit sera ajouté à la liste de ceux déjà identifiés.

4. Rapport des commissions

Aménagement-Environnement (AE)

M. O. Christin annonce que la commission s'est réunie le 1^{er} juin. Elle a traité de la journée de l'environnement qui aura lieu cet automne, deux dates étant encore en discussion. Les commissaires ont fait un point sur la mobilité. Ils ont notamment évoqué Chevrier et la zone « riverains autorisés », le chemin des Princes et des travaux. Ils ont également discuté sur la sécurité routière en général ; la commission pourrait déposer une motion à la rentrée. Les commissaires ont aussi évoqué la Ressourcerie, de la concertation publique relative au FCC et enfin quelques divers. La prochaine séance aura lieu le 17 août à 20h.

Cohésion sociale-Aînés-Naturalisations (CAN)

Mme S. Brichet indique que la commission s'est réunie le 18 mai. Les commissaires ont surtout travaillé sur l'attribution de subventions aux associations genevoises. Sur 32 dossiers reçus, ils ont attribué 8 subventions. Ceci est surtout dû à l'application du règlement des subventions sociales, les articles 8 et 9 étant assez limitatifs. Des discussions sont en cours afin de soumettre une proposition de changement, la commission étant énormément limitée dans le choix des associations. Les commissaires ont aussi évoqué la sortie des aînés en préparation. Les prochaines séances sont prévues le 22 juin et le 21 septembre.

Culture-Sports-Loisirs (CSL)

Mme L. Comin annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Finances-Économie locale (FE)

M. Q. Meylan indique que la commission ne s'est pas réunie. Il souhaiterait néanmoins compléter le rapport qu'il avait fait lors de la dernière séance, puisque le procès-verbal n'était pas encore validé. La commission s'est déclarée favorable à la proposition de deux de ses membres pour constituer un recueil des entreprises communales et le mettre à disposition sur le site internet.

Jeunesse (J)

Mme M. Nusbaumer annonce que la commission s'est réunie le 8 juin. Les commissaires ont finalisé la préparation des promotions ; ils ont réussi à convaincre **M. O. Christin**, qu'elle remercie vivement, de porter le drapeau pendant le cortège. **Mme M. Nusbaumer** rappelle que les élus sont attendus nombreux au cortège pour pouvoir ensuite aider à servir l'apéritif offert par la commune à l'arrivée du cortège. Les commissaires ont aussi évoqué les dernières activités qui auront lieu autour de la fin de l'année scolaire.

Le dernier vendredi de l'école, l'APECH a organisé un stand de barbe à papa pendant le parascolaire pour les enfants, et lors de la dernière semaine, il y aura également la distribution des livres dans les classes, comme chaque année.

Dans les divers, les commissaires ont eu un retour sur la semaine de l'alimentation, qui a eu lieu la première semaine de juin. Le corps enseignant était très content et très motivé, les enfants aussi, et le restaurateur très content de faire visiter les cuisines scolaires à des élèves pour la première fois. Tout le monde semble favorable à pérenniser cette expérience, dans un format probablement réduit l'année prochaine (à discuter avec les parties prenantes). Le tournoi de foot des

TSHM a très bien fonctionné, avec cinq ou six équipes et une très bonne ambiance. Les jeunes ont beaucoup apprécié. Le barbecue a été malheureusement annulé pour cause de mauvais temps. La commission reviendra sur la communication. En effet, les TSHM n'ont pas prévenu les enfants qui se sont présentés à la soirée, bravant la pluie.

Il a également été question de l'école et des différents problèmes en termes relationnels que les enfants peuvent croiser. Il faudrait voir comment soutenir et aider le corps enseignant.

Les commissaires ont aussi évoqué les idées et envies pour l'année prochaine, ainsi que la prochaine journée à pied à l'école du 18 septembre. Il a été proposé d'organiser une soirée le jeudi 17 septembre, à laquelle la classe de **Mme Emeline Masson** (5P-6P) serait invitée. Elle travaille depuis un moment sur un projet de pédibus et ses thématiques. Le lendemain, un cortège pourrait être organisé pour se rendre à l'école.

La prochaine séance est fixée au 17 août à 19h.

Travaux-Sécurité (TS)

M. R. Von Siebenthal annonce que la commission s'est réunie le 8 juin ; le procès-verbal n'est pas encore validé. La prochaine séance aura lieu le 24 août.

Fondation

M. O. Christin indique que la Fondation s'est réunie pour une séance de la commission travaux le 18 mai, et pour une séance du bureau le 8 juin. Elle a traité de travaux d'assainissement énergétique à la Gouille-Noire, travaux qui consisteraient en la réfection de la toiture et de la façade. Les études se poursuivront et des devis seront demandés pour voir s'il faut aller de l'avant.

Groupement des Sapeurs-Pompiers Choulex-Vandœuvres

Mme C. Schaub annonce que le groupement ne s'est pas réuni.

Comité de pilotage

Mme L. Comin indique que le comité s'est réuni le 27 mai pour le devis général qui est encore en cours. La prochaine séance est prévue le 19 août. Le procès-verbal y relatif sera transmis aux élus.

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

- a) Résolution relative à l'approbation de l'opposition au projet de construction de l'autoroute Machilly-Thonon (PFED 343 184/1) (projet de résolution n° 34/26)

Mme C. Jeanneret donne lecture du projet de résolution N° 34/26.

M. O. Christin constate que le document lu par **Mme C. Jeanneret** était le projet, et non celui validé par le bureau. Il cite les deux corrections qui y avaient été apportées (dernier paragraphe et article 4).

Mme S. Gnoni aimerait des clarifications au sujet du processus : il s'agit bien d'un vote au niveau du Conseil municipal sur une proposition rédigée par le Conseil administratif validée par le bureau ? **Mme C. Jeanneret** confirme que tel est bien le cas.

M. R. Von Siebenthal répond que mandat est donné au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour faire ce qui est possible.

En l'absence d'autre remarque ou question, **Mme C. Jeanneret** procède au vote.

Dans le courant du mois de juillet 2023, le Conseil constitutionnel français, l'organe juridique suprême de la France, a approuvé le projet de la future autoroute du Chablais. Cette infrastructure est une menace pour l'environnement en général et constitue pour la commune de Choulex l'assurance d'une augmentation significative de la densité du trafic.

Les membres du Conseil municipal de la commune de Choulex souhaitent que des mesures efficaces soient prises pour éviter que le trafic, déjà important aux heures de pointe, ne continue d'augmenter.

Les dépositaires rappellent que le trafic routier a des incidences sur le bruit, la sécurité et la pollution de l'air mettant en péril la qualité de vie des Choulésiens et Choulésiennes et en particulier de ceux et celles qui ont des habitations proches des axes routiers.

Vu l'opposition formée par l'Exécutif communal dans le cadre de cette consultation publique,

Vu les importantes nuisances que cette infrastructure va générer pour la Commune et au vu des arguments présentés par l'Exécutif dans son opposition,
le Conseil municipal

décide par 11 oui, 0 non et 1 abstention

1. De s'opposer à l'augmentation prévisible du trafic résultant de la réalisation de l'autoroute entre Thonon et Machilly, en raison des conséquences négatives sur l'environnement, la qualité de vie et la sécurité des habitants.
2. D'inviter les autorités exécutives à prendre des mesures concrètes pour atténuer les impacts du projet sur la commune de Choulex.
3. D'inviter les autorités exécutives à mettre tout en œuvre pour que les autorités cantonales et voisines (communauté de communes du Bas-Chablais français) privilégient le transfert modal et développent des offres de transport public en proportion des attentes.
4. D'inviter les autorités exécutives à entreprendre toutes négociations avec les autorités compétentes pour que le trafic de transit motorisé soit concentré sur les axes primaires du canton (appelés pénétrantes).

b) Délibération relative à la modification du règlement de la commune de Choulex relatif au cimetière (LC 14 351) (projet de délibération n° 330/26)

Mme C. Jeanneret donne lecture du projet de délibération N° 330/26.

Mme A. Meylan précise que le conseil administratif a proposé de modifier ce règlement, car il s'avère qu'à deux reprises, il a décidé de répondre positivement à la demande d'un habitant concernant une personne décédée qui ne correspondait pas au droit d'inhumer figurant à l'article 9. Le conseil administratif s'est rendu compte d'un petit manque. Car des personnes qui habitent à Choulex depuis au moins dix ans ne pouvaient pas inhumer leurs proches ici. Il en a profité pour préciser aussi les conditions d'accès dans les articles 22 et 28.

En l'absence d'autre remarque ou question, **Mme C. Jeanneret** procède au vote.

Vu le règlement actuel entré en vigueur le 13 septembre 2018,
vu le souhait du Conseil administratif d'assouplir les conditions d'accès aux inhumations et au columbarium du cimetière de la Commune de Choulex aux personnes ayant des liens d'attache avec des habitants de la commune,
conformément à l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

décide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. De modifier le Règlement de la commune de Choulex relatif au cimetière comme suit :
 - À l'article 9, ajout de l'alinéa 3 : « Une personne, domiciliée à Choulex depuis au moins dix ans, peut également faire inhumer l'un de ses proches dans le cimetière de Choulex, pour autant qu'il s'agisse limitativement de conjoints, partenaires enregistrés, père, mère, enfants ou grands-parents. Il lui est également possible de faire déposer l'urne de l'un de ses proches tels que définis ci-avant. »
Les alinéas 3 et 4 sont décalés d'un chiffre.
 - À l'article 22 : ajout de l'alinéa 4 : « Les conditions d'accès au columbarium sont identiques aux conditions d'inhumation décrites à l'article 9 du présent règlement. »
L'ancien alinéa 4 est décalé en devenant l'alinéa 5.
 - L'alinéa 1 de l'article 28, anciennement « Le Jardin du souvenir est destiné exclusivement au dépôt des cendres des défunts répondant aux conditions édictées à l'article 9, alinéa 4, du présent règlement. » devient « Le Jardin du souvenir est destiné à toute personne désireuse tel que mentionné à l'article 9, alinéa 5. »
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le Conseil d'État.

6. Propositions du Conseil administratif

Revenant sur le barbecue des TSHM, **Mme D. Krähenbühl** annonce que les jeunes seront invités le 25 juin.

7. Propositions individuelles et questions

Mme S. Brichet rappelle que lors de la dernière séance, l'interpellation d'Antigel avait été évoquée.

Mme A. Meylan n'a pas reçu la proposition d'Antigel qui devait être validée avant fin juin.

Mme S. Brichet revient sur le projet de l'entrée Ouest. Le canton avait demandé une étude pour diminuer les coûts. Il semble qu'une fontaine ait été retirée dudit projet. Un point d'eau potable extérieur est-il tout de même prévu ?

Mme L. Comin répond que cette fontaine a en effet été retirée du projet il y a longtemps, son prix étant exorbitant.

Mme D. Krähenbühl précise que les aînés auront un accès à l'eau au rez-de-chaussée, dans la salle commune.

Mme S. Brichet souhaiterait savoir si la venue du CERN le 7 juillet a été communiquée aux citoyens en dehors de l'application CommuneApp.

Mme D. Krähenbühl indique que l'information figure sur le site internet.

Mme L. Comin ajoute que la commission a évoqué cette question d'une communication écrite, mais la décision n'a pas été finalisée.

Mme D. Krähenbühl confirme que la commune pourrait potentiellement poser des affiches.

Mme M. Nusbaumer se demande si ce ne serait pas aussi l'occasion de remettre aussi un bref explicatif, ne serait-ce que sur le site internet, quant aux potentiels impacts et sur ce que ce projet représente afin d'offrir un autre narratif que celui du CERN.

Mme C. Schaub relève que des personnes ont laissé jusqu'au vendredi des poubelles vertes sur le trottoir virtuel à Chevrier. Celles-ci doivent normalement être déposées le mardi soir et récupérées le mercredi matin. Les concernés se sont

fait un peu tirer l'oreille pour ramener ces poubelles chez eux. Or les enfants qui fréquentent cet itinéraire ne peuvent emprunter ce trottoir virtuel, ce qui choque et inquiète **Mme C. Schaub**. En effet, ces trottoirs virtuels doivent être considérés comme des trottoirs normaux sur lesquels ne doivent stationner ni vélos, poubelles, voitures ou autres. **Mme C. Schaub** suggère par exemple de prévoir une petite place dédiée vers la grande déchetterie, entre le container pour la collecte du fer blanc et le couvert à voiture.

Mme C. Schaub demande s'il serait possible d'installer un second banc au signal de Bonvard, sous le marronnier, un des plus beaux points de vue du canton.

Mme C. Schaub a eu des contacts avec une conseillère municipale de Jussy, membre de la commission scolaire, qui lui a depuis longtemps fait part des sorties que la commune organise pour ses jeunes (8-11 ans et 12-17 ans). Des élus accompagneront par exemple les 12-17 ans à un week-end à Europa-Park, cette année. Les TSHM pourraient entrer en matière afin de réunir à nouveau les 12-17 ans de Choulex, par exemple sur une journée.

Mme S. Gnoni, qui a reçu de supers échos à l'école concernant la semaine de l'alimentation, remercie vivement **Mme D. Krähenbühl** pour cette excellente initiative.

M. R. Von Siebenthal revient sur les documents reçus de l'ACG et constate que selon le procès-verbal de décision, trois communes se sont opposées. Où les élus peuvent-ils trouver toutes les informations utiles concernant les décisions prises par l'ACG et les processus y relatifs ?

Mme D. Krähenbühl répond que si le conseil administratif avait le sentiment qu'il y aurait matière à s'opposer à un de ces votes, il en informerait le conseil municipal. Cela a déjà été le cas par le passé. Il revient aussi aux élus de solliciter les magistrats, au besoin.

Mme A. Meylan ajoute que le conseil administratif décide en amont les votes de la commune.

M. J. Binder constate que le conseil municipal a beaucoup moins d'informations que lors de la précédente législature concernant les commissions au sein desquelles les conseillers administratifs siègent. Et il trouverait intéressant d'avoir un retour de leur part sur certains dossiers, notamment le transfert de charges concernant la police ou autres sujets qui apparaissent régulièrement dans la presse, comme les relations canton/communes/ACG.

Mme D. Krähenbühl indique que le conseil administratif réfléchira à un mode de communication y relatif. Les représentations au sein des commissions de l'ACG sont les suivantes :

- **Mme D. Krähenbühl** : présidente de la commission environnement et agriculture.
- **M. P. Amsler** : délégué de l'ACG au sein de la commission consultative pour la biodiversité (CCDB).
- **Mme A. Meylan** : membre des commissions permanentes équipes et avenir (encadrement et protection des jeunes, difficultés scolaires, reconversion professionnelle), et du GSIS.

M. B. Theus ajoute que toutes les informations sont disponibles sur le site de l'ACG.

Mme C. Jeanneret clôt le procès-verbal à 19h52.